

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de l'Environnement  
Téléphone : 04.67.61.68.60/62.73  
Télécopie : 04.67.02.25.46

Montpellier, le

23 JAN 2013

**CET AVIS ANNULE ET REMPLACE L'AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE  
DU 17 JANVIER 2013**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE  
préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire concernant le projet  
de création d'une réserve foncière dans le secteur de Méjanelle-Pont Trinquat-Quartier  
Gare TGV**

**sur les communes de Montpellier et de Lattes**

*Au titre d l'article L.221-1 à L.221-3 et L.318-3 du code de l'urbanisme, L.123-1 et suivants et R.123-1 et  
suivants du code de l'environnement et des articles L.11-1 et R.11-1 à R.11-14 du code de l'expropriation*

**Durée de l'enquête:** 33 jours consécutifs  
du lundi 11 février 2013 au vendredi 15 mars 2013 inclus

**Lieu de l'enquête**

- au siège de l'enquête à l'Hôtel de l'agglomération de Montpellier 50, place Zeus -CS 39556 34961 Montpellier cedex 02. (ouverture au public du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00),
- la Mairie de Lattes : 1, avenue de Montpellier 34970-(ouverture au public du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00)
- à la Mairie de Montpellier: place Georges FRECHE 34000 Montpellier (heures d'ouverture au public le lundi mardi mercredi et vendredi de 8h30 à 17h15 et le jeudi de 10h00 à 18h45)

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier sera déposé et pourra être consulté par le public, chacun consignera le cas échéant, ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet durant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ci-dessus mentionnés.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Montpellier.

Elle est composée de M. Philippe MARCHAND, docteur en géologie et minéralogie, retraité, en qualité de président, de M. Léon BRUNENGO, ingénieur option travaux publics retraité et de M.Louis BESSIERE, fonctionnaire au ministère de l'Economie et des Finances, retraité, en qualité d'assesseurs.

En cas d'empêchement de M. Philippe MARCHAND, la présidence sera assurée par M. Léon BRUNENGO. M.Alain SERIE, ingénieur divisionnaire des eaux et forêts, retraité est désigné membre suppléant.

Une réunion de concertation avec les commissaires enquêteurs s'est tenue en préfecture le 8 janvier 2013 afin de leurs permettre de prendre possession du dossier de demande d'enquête publique.

Par ailleurs, les commissaires enquêteurs recevront les déclarations faites par le public oralement, à la Communauté d'Agglomération de Montpellier et aux mairies de Lattes et de Montpellier, où ils assureront les permanences suivantes :

Hôtel de l'Agglomération de Montpellier	Mairie de Montpellier	Mairie de Lattes
le Lundi 11 février 2013 de 9h à 12h M.MARCHAND M.BRUNENGO M.BESSIERE	le Jeudi 28 Février 2013 de 14h à 17h M.MARCHAND M.BRUNENGO	le Vendredi 15 Février 2013 de 14h à 17h M.MARCHAND M.BRUNENGO
le Vendredi 15 mars 2013 de 14h à 17h M.MARCHAND M.BRUNENGO M.BESSIERE	le Mardi 5 mars 2013 de 14h à 17h M.BRUNENGO M.BESSIERE	le Jeudi 21 Février 2013 de 14h à 17h M.MARCHAND M.BESSIERE

Ils recevront également les observations par écrit aux adresses, mentionnées ci-dessus, de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et des mairies de Lattes et de Montpellier et les consigneront ou les annexeront aux registres d'enquête 34, PLACE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2

Les commissaires enquêteurs pourront également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui leur en fera la demande. L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et le présent avis feront l'objet d'un affichage au public en mairie de Lattes, de Montpellier et au siège de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Un avis d'enquête publique sera inséré sur le site internet de la préfecture de l'Hérault : <http://www.herault.gouv.fr>, Il sera également affiché par le maître d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération de Montpellier, conformément aux normes en vigueur et par tout autre procédé en usage.

La personne responsable du projet : Madame Caroline CALVET, Direction du Foncier et de l'aménagement Opérationnel de la Communauté d'Agglomération de Montpellier pourra communiquer toute information concernant le projet-Hôtel de l'agglomération de Montpellier 50, place Zeus – CS 39556- 34961 Montpellier cedex 02-tél :04 67 13 69 35.

En outre, le rapport et les conclusions que la commission d'enquête est tenue de rendre dans les délais prévus par les textes pourront être consultés par le public en Mairies de Montpellier, de Lattes, à l'Hôtel de l'Agglomération de Montpellier ainsi qu'à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Environnement (DRCL/3) 45 place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier Cedex 2, pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site de la Préfecture à l'adresse suivante : <http://www.herault.gouv.fr>.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prendre un arrêté prononçant l'utilité publique du projet de création d'une réserve foncière sur le secteur de Méjanelle-Pont Trinquat-Quartier Gare TGV-sur les communes de Lattes et de Montpellier et la cessibilité des terrains nécessaires à sa réalisation.

*Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Hérault dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.*